

Interpellation concernant la commission des pétitions

Charles Morard et groupe ELU

Le lien de confiance entre la population et ses autorités repose en grande partie sur la manière dont les citoyens sont écoutés et respectés lorsqu'ils exercent leurs droits démocratiques, notamment à travers une pétition. Toute maladresse exercée sur des pétitionnaires fragilise ce lien essentiel. Il est fondamental que chaque citoyen puisse s'exprimer sans crainte de pression, afin de préserver la confiance indispensable au bon fonctionnement de nos institutions et au respect de nos principes démocratiques.

Faisant suite à un article paru dans le *Journal Riviera-Chablais* du 9 au 15 avril 2025, relatant des irrégularités lors d'une séance de la commission des pétitions, nous souhaitons obtenir des éclaircissements.

Je demande à la Municipalité :

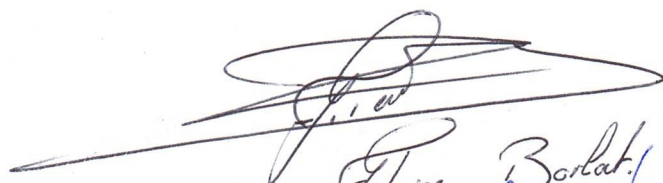
- Peut-elle confirmer que la procédure habituelle a été respectée lors de cette séance ?
- Si ce n'est pas le cas, quels manquements ont été constatés et quelles mesures compte-t-elle prendre pour éviter que cela ne se reproduise ?
- Est-il exact qu'un collaborateur communal a contacté une pétitionnaire après que celle-ci a signalé la perte puis la redécouverte d'une liste de signatures, et si oui, pour quel motif ?

Les interpellants remercient d'avance la Municipalité pour sa réponse écrite.

Charles Morard



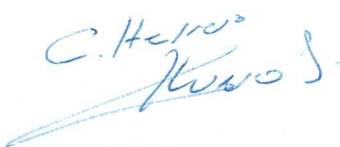
Alain Salomon



Fabrice Borlat



L. Volpe



C. Herro